



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocations et ressources

Question écrite n° 48781

### Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la situation des personnes handicapées de plus de 60 ans qui perçoivent l'allocation adultes handicapés. En effet à partir de 60 ans, l'allocation adultes handicapés est automatiquement transférée vers l'allocation spéciale vieillesse. Si son montant est identique, il n'en est pas de même pour le complément de ressources AAH qui est supprimé. À titre d'exemple, une personne, qui perçoit 831,91 euros (AAH + complément de ressources) par mois, ne percevra plus que 652,60 euros à partir de 60 ans, soit une perte mensuelle de 179,31 euros ce qui constitue une baisse brutale de plus de 20 % de ses revenus. Eu égard à ces observations, il lui demande, dans un contexte de difficultés sociales grandissantes, mais aussi alors que le Gouvernement fait de l'amélioration de l'intégration et de la dignité des personnes handicapées une de ses priorités, ce qu'elle compte mettre en oeuvre afin de maintenir un revenu digne pour les personnes handicapées après 60 ans.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Plisson](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48781

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2009, page 4499

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)